

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 5 octobre 2021

Objet : Présentation du bilan de l'année 2020 de la délégation de service public pour les publications du Centre

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 5 octobre deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 28 septembre 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Yves COSCAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX, Monsieur Julien WEIL.

Avaient donné procuration : Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Yves COSCAS, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Patrick de la MARQUE à Madame Aurore THIROUX, Monsieur Bernard FOISY à Madame Rahnia HAMA, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Séverine MAROUN à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO à Monsieur Fernand BERSON.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général par intérim, directeur général adjoint, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice des ressources humaines et assistance GRH aux collectivités, M. Laurent SALLET, Secrétaire général, M. Roger LUZI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Présentation du bilan de l'année 2020 de la délégation de service public pour les publications du Centre

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,
Vu l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel remis par le délégataire au délégant,
Vu la délibération n° 2017.35 du 25 septembre 2017 relative à l'attribution de la délégation de service public concernant les publications du CIG à la Direction de l'information légale et administrative pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022,
Vu la convention en date du 17 décembre 2012 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,
Vu l'avenant à la convention du 17 décembre 2012 conclu en date du 3 juin 2013 avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,
Vu la convention en date du 17 décembre 2013 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,
Vu la convention en date du 14 décembre 2014 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,
Vu la délibération n° 2015.12 du 9 mars 2015 relative à la parution de l'ouvrage « Fonction publique territoriale, le statut en bref »,
Vu la délibération n°2015-59 du 23 novembre 2015 relative à l'adoption des tarifs de vente des publications du CIG
Vu la convention en date du 1^{er} décembre 2015 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,
Vu la convention en date du 15 décembre 2016 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens,
Vu la délibération n°2017-36 du 25 septembre 2017 relative aux tarifs de vente des publications du CIG
Vu la convention en date du 07 mars 2018 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens et approuvée le 20 novembre 2018 par le conseil d'administration du CIG de la petite couronne,
Vu la convention en date du 26 novembre 2019 conclue avec divers centres de gestion pour la publication d'annales corrigées de concours et examens et approuvée le 26 novembre 2019 par le conseil d'administration du CIG de la petite couronne

Après en avoir pris connaissance,

PREND ACTE de la remise par le délégataire, la Direction de l'information légale et administrative, du rapport annuel 2020 relatif à l'exécution de la délégation de service public concernant les publications du CIG en application de l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

PREND ACTE de la redevance due au CIG au titre de l'année 2020, pour un montant de 206 028 € (deux cent six mille et vingt-huit euros).

APPROUVE, à l'unanimité, le versement aux centres de gestion organisateurs de concours ou d'examen et/ou fournisseurs de sujets d'une partie de la redevance ci-dessus, pour un montant total de 5 574,34 € (cinq mille cinq cent soixante-quatorze euros et trente-quatre centimes), à répartir comme suit :

- au CIG grande couronne :	3 747,35 €
- au Centre départemental de gestion de la Seine-et-Marne :	1 826,99 €



Le Président,

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne